

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation

11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Délégation des Aides à la pierre – Programmation 2020 de logements locatifs sociaux

N° de délibération : 25

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est délégataire de compétence des aides à la pierre pour la période 2013-2018 et pour les années 2019 et 2020 par prorogation. A ce titre, elle décide de l'attribution des aides de l'État aux opérations de logements sociaux produits sur son territoire.

Une programmation annuelle est fixée par la Communauté de Communes pour l'exercice 2020, priorisant les opérations répondant aux objectifs de son 4^{ème} Programme Local de l'Habitat qui prévoit notamment une production de 70 logements locatifs sociaux par an. Les dotations de l'État sont maintenues sur la base d'un montant moyen de subvention 7 698 € par PLA-I proposés.

Pour mémoire, il est attendu en fonction des opérations, un minimum de 30 % de logements financés par ce type de prêt PLA-I, destinés aux populations les plus

préalables, exception faite des petites opérations pour lesquelles une dérogation peut être proposée.

2 opérations sont d'ores et déjà identifiées pour cette année, nécessitant des agréments en 2020 :

- Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier plaine Champagne à Liverdun, il est prévu la construction d'une deuxième tranche de 35 logements dont 15 Prêts Locatifs à Usages Sociaux (PLUS) et 7 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI). Ces types de prêts nécessitent les agréments du délégataire des aides à la pierre de l'État. Il est ainsi proposé d'affecter 22 agréments à Meurthe-et-Moselle Habitat sur la programmation 2020, conformément à la demande de financement adressée à la Communauté de Communes en tant que délégataire des aides à la pierre.
- Le Bailleur Social SLH, a déposé une demande d'agrément pour 5 logements dont 3 PLAI et 2 PLUS aux 6 et 8 rue de Custines à MALLELOY. Il est proposé d'affecter 5 agréments au bailleur.

Il sera donc réservé une enveloppe de crédits délégués de l'État de 76 980 € pour l'année 2020, correspondant à 10 logements en PLA-I.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation de logements sociaux établie pour 2020 dans le cadre de la délégation des aides à la pierre conformément au tableau ci-joint.

AUTORISE le Président à notifier aux bailleurs les décisions d'attribution et d'agréments et de signer toutes les conventions liées à ces opérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC